

2 mars 2001

Vol. 14 – N° 9

## Sommaire

Fièvre aphteuse au Royaume-Uni / Grande-Bretagne : rapport de suivi n° 1	39
Maladie de Newcastle au Honduras : corrigendum	40

### FIÈVRE APHTEUSE AU ROYAUME-UNI / GRANDE-BRETAGNE Rapport de suivi n° 1

*Traduction d'une télécopie reçue le 23 février 2001 du Docteur J.M. Scudamore, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Londres :*

*Terme du rapport précédent :* 22 février 2001 (voir *Informations sanitaires*, 14 [8], 35, du 23 février 2001).

*Terme du présent rapport :* 23 février 2001.

#### Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
comté d'Essex (dans le sud-est de l'Angleterre)	1
comté de Tyne & Wear (dans le nord-est de l'Angleterre)	2

#### Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers :

- Foyer n° 2001/04 (dans le Tyne & Wear) : porcs reproducteurs.
- Foyer n° 2001/05 (dans l'Essex) : porcs à l'engrais.
- Foyer n° 2001/06 (dans le Tyne & Wear) : troupeaux de reproduction de bovins et d'ovins.

#### Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov/ovi	324	...	...	324	0
sui	1 071	...	...	1 071	0

*Diagnostic :* foyer n° 2001/04 : diagnostic de laboratoire ; foyers n° 2001/05 et 2001/06 : diagnostic clinique.

- A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic :* Institut de santé animale, Pirbright, Surrey (laboratoire mondial de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse).
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :* épreuve ELISA<sup>(1)</sup> et isolement viral.

#### Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection :* à déterminer.
- B. Mode de diffusion de la maladie :* à déterminer.

*Mesures de lutte durant la période objet du rapport :* abattage sanitaire ; maladie à déclaration obligatoire ; vaccination interdite.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

**MALADIE DE NEWCASTLE AU HONDURAS**  
**Corrigendum**

*Selon une télécopie reçue le 26 février 2001 du Docteur Francisco Rodas Chavarría, directeur général du service national de santé zoosanitaire et phytosanitaire (SENASA), secrétariat à l'agriculture et à l'élevage (SAG), Tegucigalpa, le rapport d'urgence (voir Informations sanitaires, 14 [8], 37, du 23 février 2001) doit être corrigé comme suit :*

***Date de la première constatation de la maladie*** : 8 décembre 2000.

***Date présumée de l'infection primaire*** : 30 novembre 2000.

***Localisation des foyers*** :

- commune de Tamara, département de Francisco Morazán.
- commune de San Francisco de Yojoa, département de Cortés.

Dans l'exploitation située dans le département de Francisco Morazán, la section 3 n'a pas présenté d'affection apparente, et le taux de mortalité était de 4,5%.

\*  
\* \*

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.